

**SQLI**  
**Société anonyme**  
**Au capital de 1.826.973,80€uros**  
**Siège social : 268, avenue du président Wilson**  
**93210 La Plaine Saint-Denis**  
**RCS Bobigny 353 861 909 – SIREN 353 861 909 00094**

---

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DECRIVANT LES CONDITIONS DEFINITIVES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE**  
**RESERVEE AUX SALARIES ADHERANT AU PLAN D'EPARGNE DU GROUPE**  
**DECIDEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 22 SEPTEMBRE 2011 SUR DELEGATION DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2011**

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, de l'usage qui a été fait de la délégation consentie au Conseil par l'assemblée générale mixte réunie le 14 juin 2011, dans sa 15<sup>ème</sup> résolution, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal maximum de 50.000€ et pour un nombre d'actions nouvelles représentant au maximum 3% du capital social au moment de l'émission, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.3344-1 et suivants du Code du travail et L.233-16 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE).

**I- Description des conditions définitives de l'augmentation de capital telles que décidées par le Conseil d'administration et le Directeur Général Délégué sur délégation du Conseil d'administration**

1. Faisant usage de la délégation consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2011 dans sa 15<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 22 septembre 2011, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 8.750€ par émission de 175.000 actions d'un montant nominal de 0,05€ à souscrire en numéraire, réservée aux salariés, préretraités, retraités et dirigeants de SQLI et des entreprises françaises incluses dans le même périmètre de consolidation des comptes en application de l'article L.233-16 du Code de commerce (le « **Groupe** »).

Lors de sa séance du 22 septembre 2011, le Conseil d'administration a décidé que le prix définitif de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SQLI cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la fixation définitive de la date d'ouverture de la souscription, diminuée d'une décote de 20%, conformément à l'article L.3332-19 du Code du travail.

Le 27 octobre 2011, le Directeur Général Délégué, agissant sur délégation du Conseil d'administration, a décidé que la souscription serait ouverte du 28 octobre au 14 novembre

2011, ces deux dates étant incluses, et a fixé le prix de souscription des actions nouvelles à 0,74€, soit avec une prime d'émission de 0,69€.

**2.** La souscription a été réservée aux salariés, préretraités et aux mandataires sociaux tels que définis ci-après des sociétés françaises du Groupe adhérentes du Plan d'Epargne de Groupe. Peuvent souscrire à la présente augmentation de capital :

- Tout salarié d'une entreprise du Groupe justifiant d'une durée minimum d'emploi de quinze jours au sein d'une ou plusieurs entités du Groupe au jour de la clôture de la période de souscription ;
- Les anciens salariés ayant quitté le Groupe à la suite d'un départ en retraite ou préretraite et ayant conservé des avoirs dans le PEG ;
- Dans les entreprises dont l'effectif habituel comprend au moins un et au plus cent salariés, les présidents, directeurs généraux, gérants ou membres du Conseil d'Administration, sous la même condition d'ancienneté que les salariés.

**3.** A l'issue de la période de souscription, il sera procédé à la consolidation de l'ensemble des souscriptions. Au cas où la somme des souscriptions dépasserait le montant maximum de l'augmentation de capital autorisée par le conseil d'administration du 22 septembre 2011, il sera procédé à une réduction des demandes de souscriptions selon la règle de calcul arrêtée et communiquée dans la note d'information «Augmentation de capital SQLI 2011 », soit :

- Les souscriptions seront réduites progressivement en commençant par les souscriptions libérées par versements volontaires complémentaires, et d'abord les plus importantes qui seront réduites jusqu'au montant générant l'abondement maximum autorisé soit 2.000€. Si nécessaire, les souscriptions libérées par versements volontaires complémentaires seront encore progressivement réduites, en commençant par les plus importantes.
- Les réductions des souscriptions porteront en dernier lieu sur les souscriptions libérées par transferts d'avoirs du PEG TESORUS.

L'application du mécanisme de réduction fera l'objet d'une information collective et d'une information individuelle.

**4.** En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le capital social de SQLI serait augmenté de 8.750€ pour être porté de 1.826.973,80€ à 1.835.723,80€. Le montant nominal de l'opération représenterait, s'il était intégralement souscrit, environ 0,48% du capital social de SQLI post opération.

**5.** Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance au 1er janvier 2011.

## **II- Incidences de l'augmentation de capital sur la situation des actionnaires**

**1.** En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le nombre d'actions émises serait de 175.000 et le produit brut de l'émission de 129.500€, soit une augmentation de capital en numéraire de 8.750€ et une prime d'émission de 120.750€. La quote-part des capitaux propres consolidés, sur la base des comptes consolidés au 30 juin 2011 de la société SQLI (soit 57.404K€) et sur la base du nombre d'actions composant le capital préalablement à l'opération (soit 36.539.476 actions), s'établit comme suit :

### Quote part des capitaux propres consolidés

en € par action	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>
Avant émission des actions nouvelles	1,571	1,557
Après émission des 175.000 actions nouvelles	1,567	1,554

*1 Hypothèse d'exercice des 9.095.000 BSAAR attachés aux Obligations émises le 20/04/2011 au prix unitaire de 1,50€ (soit une émission potentielle de 9.095.000 actions). Il n'existe plus de plan d'option de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions en cours au sein du Groupe SQLI.*

2. Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital actuel de SQLI préalablement à l'émission verrait sa participation dans le capital maintenue à 1%.

### Participation de l'actionnaire

en %	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>
Avant émission des actions nouvelles	1	0,08
Après émission des 175.000 actions nouvelles	1	0,08

*1 Hypothèse d'exercice des 9.095.000 BSAAR attachés aux Obligations émises le 20/04/2011 (soit une émission potentielle de 9.095.000 actions). Il n'existe plus de plan d'option de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions en cours au sein du Groupe SQLI.*

### III- Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action

L'incidence théorique de l'augmentation de capital, telle que décrite au I ci-dessus, sur la valeur boursière de l'action résultant de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SQLI cotés aux vingt séances de bourse précédant le 27 octobre 2011, soit 1,056€, compte tenu du prix de souscription fixé avec une décote de 20%, à 0,74€, est la suivante :

### Incidence théorique sur la valeur boursière

En € par action	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>
Avant émission des actions nouvelles	0,923	1,038
Après émission des 175.000 actions nouvelles	0,922	1,037

*1 Hypothèse d'exercice des 9.095.000 BSAAR attachés aux Obligations émises le 20/04/2011 au prix unitaire de 1,50€ (soit une émission potentielle de 9.095.000 actions). Il n'existe plus de plan d'option de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions en cours au sein du Groupe SQLI.*

Fait à La Plaine St Denis  
Le 8 novembre 2011

Le Conseil d'administration